



ASSEMBLÉE NATIONALE

DEUXIÈME SESSION

TRENTE-SEPTIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mercredi 29 novembre 2006 — N° 64

Président de l'Assemblée nationale :
M. Michel Bissonnet

QUÉBEC

La séance est ouverte à 10 h 06.

Moment de recueillement

AFFAIRES COURANTES

Présentation de projets de loi

M. Auclair (Vimont) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 393 Loi proclamant le Mois du patrimoine hellénique

La motion est adoptée.

Dépôts de documents

M. Dupuis, ministre de la Sécurité publique, dépose :

Le rapport annuel de gestion de la Régie des alcools, des courses et des jeux, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2006.

(Dépôt n° 719-20061129)

Dépôts de rapports de commissions

M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine), à titre de vice-président, dépose :

29 novembre 2006

Le rapport de la Commission de l'éducation qui, les 22 et 28 novembre 2006, a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 34, Loi modifiant la Loi sur le Conseil supérieur de l'éducation et d'autres dispositions législatives. Le rapport contient des amendements au projet de loi.

(Dépôt n° 720-20061129)

M. Hamad (Louis-Hébert), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission des finances publiques qui, le 28 novembre 2006, a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 47, Loi modifiant la Loi sur le registraire des entreprises et d'autres dispositions législatives. Le rapport contient des amendements au projet de loi.

(Dépôt n° 721-20061129)

M. Bouchard (Vachon), à titre de vice-président, dépose :

Le rapport de la Commission des affaires sociales qui, les 22, 23 et 28 novembre 2006, a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 30, Loi modifiant la Loi sur les régimes complémentaires de retraite, notamment en matière de financement et d'administration. Le rapport contient des amendements au projet de loi.

(Dépôt n° 722-20061129)

Dépôts de pétitions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement,
M. Pagé (Labelle) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 774 citoyens et citoyennes des Hautes-Laurentides, concernant la demande d'un moratoire sur l'usage de l'énergie nucléaire dans la politique énergétique du Québec.

(Dépôt n° 723-20061129)

29 novembre 2006

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 53 et 59 du Règlement, Mme Harel (Hochelaga-Maisonneuve) dépose :

Un tableau présentant le portrait quinquennal de la situation dans les unités d'urgence, selon différents groupes, régions et centres hospitaliers, depuis 2002.
(Dépôt n° 724-20061129)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, M. Couillard, ministre de la Santé et des Services sociaux, dépose :

Deux tableaux : un premier intitulé *Patients sur civière de 75 ans et plus et pourcentage de séjours de 48 heures et plus – Ensemble du Québec 1995-1996 à 2005-2006* et un second, *Patients sur civière et pourcentage de séjours de 48 heures et plus – Ensemble du Québec 1995-1996 à 2005-2006*.
(Dépôt n° 725-20061129)

À la demande de M. le président, M. Couillard, ministre de la Santé et des Services sociaux, retire certains propos non parlementaires.

À la demande de M. le président, M. Bourdeau (Berthier) retire certains propos non parlementaires.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 53 et 59 du Règlement, M. Boisclair, chef de l'opposition officielle, dépose :

Copie d'une proposition de motion sans préavis concernant la motion relative à la nation québécoise entérinée par la Chambre des communes.
(Dépôt n° 726-20061129)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, M. Charest, premier ministre, dépose :

Copie de la proposition de motion sans préavis concernant la motion relative à la nation québécoise entérinée par la Chambre des communes, qu'il a présentée le 28 novembre 2006 et qui n'a pu être débattue, faute de consentement.
(Dépôt n° 727-20061129)

29 novembre 2006

Motions sans préavis

M. Boisclair, chef de l'opposition officielle, présente une motion concernant la motion relative à la nation québécoise entérinée par la Chambre des communes ; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Turp (Mercier), et Mme Beauchamp, ministre de la Culture et des Communications, proposent conjointement :

QUE l'Assemblée nationale félicite les lauréats de la 20^e édition des Prix d'excellence des arts et de la culture pour leur contribution exceptionnelle à la vitalité culturelle des régions de la Capitale-Nationale et de Chaudière-Appalaches.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

M. Morin, whip de l'opposition officielle, propose :

QUE, conformément à l'article 129 du Règlement de l'Assemblée nationale, la députée de Hochelaga-Maisonneuve, Mme Louise Harel, soit nommée membre de la Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation.

La motion est adoptée.

Avis touchant les travaux des commissions

Mme Lamquin-Éthier, leader adjointe du gouvernement, convoque :

- la Commission de l'économie et du travail, afin d'entreprendre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières sur le projet de loi n^o 52, Loi concernant la mise en œuvre de la stratégie énergétique du Québec et modifiant diverses dispositions législatives ;

- la Commission des institutions, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 25, Loi modifiant la Loi sur l'indemnisation des victimes d'actes criminels et d'autres dispositions législatives, et du projet de loi n° 50, Loi sur le Centre de la francophonie des Amériques et d'entendre les intéressés et de procéder à l'étude détaillée du projet de loi d'intérêt privé n° 212, Loi modifiant de nouveau la charte de La Communauté des Sœurs de Charité de la Providence ;
- la Commission des affaires sociales, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 33, Loi modifiant la Loi sur les services de santé et les services sociaux et d'autres dispositions législatives et d'entendre les intéressés et de procéder à l'étude détaillée du projet de loi d'intérêt privé n° 213, Loi concernant l'Institut de recherches cliniques de Montréal ;
- la Commission des finances publiques, afin d'entendre les intéressés et de procéder à l'étude détaillée des projets de loi d'intérêt privé suivants, et ce, dans l'ordre ci-après indiqué : le projet de loi n° 206, Loi concernant le Régime de retraite pour certains employés de la Commission scolaire de la Capitale, et le projet de loi n° 208, Loi concernant la transformation de Sherbrooke-Vie, société de secours mutuels ;
- la Commission de l'aménagement du territoire, afin d'entendre les intéressés et de procéder à l'étude détaillée des projets de loi d'intérêt privé suivants, et ce, dans l'ordre ci-après indiqué : le projet de loi n° 200, Loi concernant la Ville de Québec; le projet de loi n° 209, Loi sur l'Agence de développement de Saint-Donat ; et le projet de loi n° 214, Loi modifiant la Charte de la Ville de Laval.

M. Gendron, troisième vice-président, donne les avis suivants :

- la Commission de l'administration publique se réunira en séance de travail afin de faire l'examen de son rapport préliminaire sur l'imputabilité des sous-ministres et des dirigeants d'organismes publics ;
- la Commission de l'éducation se réunira en séance de travail afin d'étudier le projet de rapport final sur la réussite scolaire des autochtones ;

29 novembre 2006

- la Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation se réunira en séance de travail afin de procéder à l'élection du vice-président de la commission.

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

M. Marcoux, ministre de la Justice, propose que le principe du projet de loi n° 58, Loi concernant le comité de la rémunération des juges de la Cour du Québec et des cours municipales, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 58 est adopté.

Mme Lamquin-Éthier, leader adjointe du gouvernement, propose que le projet de loi n° 58 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission des institutions.

La motion est adoptée.

M. Lessard, ministre du Travail, propose que le principe du projet de loi n° 40, Loi modifiant la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles et la Loi sur les accidents du travail, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 40 est adopté.

29 novembre 2006

Mme Lamquin-Éthier, leader adjointe du gouvernement, propose que le projet de loi n° 40 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission de l'économie et du travail.

La motion est adoptée.

À 11 h 54, à la demande de Mme Lamquin-Éthier, leader adjointe du gouvernement, M. Gendron, troisième vice-président, suspend la séance jusqu'à 15 heures.

La séance reprend à 15 h 05.

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation relatif au projet de loi n° 42, Loi modifiant la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche concernant le dépôt des garanties de responsabilité financière.

Après débat, le rapport est adopté.

Adoption du principe

M. Audet, ministre des Finances, propose que le principe du projet de loi n° 53, Loi sur la gouvernance des sociétés d'État et modifiant diverses dispositions législatives, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 53 est adopté.

Mme Lamquin-Éthier, leader adjointe du gouvernement, propose que le projet de loi n° 53 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission des institutions.

La motion est adoptée.

29 novembre 2006

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des finances publiques relatif au projet de loi n° 41, Loi modifiant de nouveau la Loi sur les impôts et d'autres dispositions législatives.

Après débat, le rapport est adopté à la majorité des voix.

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des finances publiques relatif au projet de loi n° 46, Loi sur le Régime d'investissement coopératif.

Après débat, le rapport est adopté.

Mme Lamquin-Éthier, leader adjointe du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au jeudi 30 novembre 2006, à 10 heures.

La motion est adoptée.

En conséquence, à 17 h 12, Mme Leblanc, deuxième vice-présidente, lève la séance et l'Assemblée s'ajourne au jeudi 30 novembre 2006, à 10 heures.

29 novembre 2006

SANCTION DE PROJETS DE LOI

Le mercredi 29 novembre 2006, à 15 h 02, au cabinet du lieutenant-gouverneur, en présence de Mme Leblanc, deuxième vice-présidente de l'Assemblée nationale, de Mme Thériault, ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles et de Mme James (Nelligan), les représentantes du premier ministre, et de Mme Giguère, directrice du Secrétariat de l'Assemblée et représentante du secrétaire général, il a plu à l'honorable Lise Thibault, lieutenant-gouverneur du Québec, de sanctionner le projet de loi suivant :

n° 39 Loi proclamant le Mois de l'histoire des Noirs

Le Président

MICHEL BISSONNET